



AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ HUTCHISON SUD

Boulevard Saint-Joseph Ouest

Rue Villeneuve Ouest



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette unité de paysage est ainsi nommée parce qu'elle correspond à la terre de la famille Hutchison, acquise en 1815 par le docteur McCullough, qui la fait lotir en 1858. La rue Hutchison qui dessert cette unité a été ouverte vers 1890.

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



TISSU URBAIN

Les îlots

L'unité de paysage Hutchison Sud est composée d'îlots à deux faces, chacun desservi par une ruelle en « I ». On y trouve également des îlots à trois faces donnant sur l'avenue du Mont-Royal. Les parcelles sont orientées dans l'axe est-ouest. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue Hutchison.

Le parcellaire

La parcelle moyenne est très étroite et très profonde. Sa largeur type est d'environ 7,5 mètres et sa profondeur d'environ 30 mètres, pour une proportion de l'ordre de 1:4.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 3,5 à 4,5 mètres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : aucune, les bâtiments se prolongeant presque jusqu'à la ligne de lot arrière.

Les aménagements extérieurs

Les propriétés privées sont définies par une clôture basse en fer forgé. On retrouve des alignements d'arbres.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

MINORITAIRE : multiplex (type 3.3) et immeuble de rapport avec ou sans cour (types 5.1 et 5.2).

La volumétrie

FORME DU PLAN : en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre de manière à maximiser l'ensoleillement des cours arrière (dominant).

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle, soit 7,5 mètres.

HAUTEUR : 3 étages, rez-de-chaussée de plain-pied avec le niveau du sol ou surélevé de deux ou trois contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat.

BALCON ET SAILLIE : escalier extérieur donnant accès aux logements des niveaux supérieurs, petit balcon généralement inséré directement au-dessus des portes d'entrée de l'étage. Les bâtiments peuvent ou non comporter une saillie en façade; le cas échéant, elle prend la forme d'un oriel qui s'étend sur toute la hauteur de la façade.

Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre ou brique d'argile.

TOITURE : non visible.

ESCALIER ET BALCON : généralement en métal ou en bois, garde-corps toujours constitués de métaux ouvrés.

Le traitement des façades

SOCLE : partie visible des fondations également recouverte de pierre.

CORPS : composition asymétrique de deux ou trois travées, l'une des travées latérales formée d'un alignement de fenêtres avec ou sans saillies, la composition des deux autres étant plus variable; porte du rez-de-chaussée habituellement au centre de la façade, indépendamment d'un éventuel alignement central. Les configurations des façades sont caractérisées avant tout par l'insertion latérale d'un escalier extérieur.

Les multiplex et les immeubles d'appartements possèdent une composition symétrique.

Quoique le nombre de travées puisse varier, les portes d'accès principales sont situées dans

UNITÉ DE PAYSAGE

4.1 HUTCHISON SUD



l'alignement central et les travées latérales sont constituées d'alignements simples de fenêtres.

COURONNEMENT : toit plat avec couronnement ou parapet métallique assez sobre, parfois des petites corniches ornées de modillons.

Les ouvertures

FENÊTRES : à battants avec imposte ou à guillotine, possibilité de châssis simple ou double.

PROPORTION : variable, généralement 1 largeur = 1/2 hauteur pour les fenêtres à châssis simple et 1 largeur = 1/3 hauteur pour les fenêtres à châssis double.

PORTES : simples avec imposte.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteaux et appuis des fenêtres en pierre.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale, angle tronqué dans le cas des édifices à vocation mixte.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile, parfois différente de celle de la façade principale.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : comme celle de la façade principale pour les édifices mixtes, mais beaucoup plus sobre pour les bâtiments résidentiels, avec seulement quelques ouvertures alignées verticalement.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

4585, rue Hutchison

Église Old Calendar Greek Orthodox

4605-4611, rue Hutchison

Immeuble d'appartements

Principaux éléments à retenir

L'unité de paysage Hutchison Sud présente un niveau d'homogénéité assez élevé. La trame urbaine est composée d'îlots avec ruelle. Le type architectural dominant de cette unité est le triplex contigu.

UNITÉ DE PAYSAGE

4.1 HUTCHISON SUD



**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau